

PLAN POUR LE DEVELOPPEMENT DES TICE (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'EDUCATION) DANS LES LYCEES DE RHONE-ALPES

La Région, en charge de la formation professionnelle des jeunes et des adultes, responsable des lycées, œuvre pour la réussite des jeunes, leur réussite scolaire et personnelle, comme leur insertion professionnelle et citoyenne dans la société.

Le cadre d'intervention « société de l'information pour le développement de Rhône-Alpes : SIDERHAL » adopté par le Conseil Régional les 15 et 16 décembre 2005 a défini plusieurs orientations, répondant aux objectifs suivants :

- contribuer à un aménagement équilibré du territoire privilégiant l'apport de services aux Rhônalpins ;
- répondre aux enjeux de cohésion sociale et territoriale, de compétitivité et d'attractivité du territoire mais aussi de développement durable ;
- positionner la région Rhône-Alpes parmi les premières régions européennes à intégrer la société de l'information.

L'éducation constitue un levier essentiel de cette politique. Le développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication par les lycéens, leurs parents, et tous les membres de la communauté éducative, soit 500 000 personnes directement concernées, est en effet un enjeu majeur, et la Région Rhône-Alpes, de par ses compétences envers les lycées, est légitime pour assurer la diffusion la plus large possible des usages.

La contribution des TIC à l'enseignement secondaire se développe par ailleurs de manière accélérée. On assiste à une généralisation progressive de leur utilisation dans tous les champs disciplinaires, du fait de leur introduction dans les programmes comme dans les épreuves et l'organisation matérielle des examens.

La Région investit plus de 16 M€ chaque année dans les infrastructures et les matériels, mais ces équipements pourraient être encore beaucoup mieux utilisés. En effet, la faiblesse des moyens consacrés à la gestion des applications et des réseaux dans les établissements, ne permet pas d'offrir une qualité de service à la hauteur des attentes et des enjeux.

C'est pourquoi il est proposé à votre Assemblée d'initier une politique structurée de déploiement des TICE dans les lycées de Rhône-Alpes, comportant deux volets essentiels : le déploiement progressif à l'échelle régionale d'un espace numérique de travail (ENT) mutualisé pour tous les lycées, et une première réponse permettant de construire à terme une démarche régionale optimisée pour la maintenance informatique des lycées.

Cette politique s'inscrira dans une démarche contractuelle avec l'Etat, à qui il revient d'assurer ses compétences, notamment de maintenir et développer les moyens qu'il consacre à la formation de ses personnels, et à l'assistance aux usages dans le domaine pédagogique.

La démarche s'accompagnera d'un plan de valorisation des compétences informatiques des agents régionaux des lycées, et d'un pilotage renforcé par les services de la Région, qui s'appuiera sur les espaces Rhône-Alpes.

1- LA REGION POURSUIT UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE POUR FOURNIR AUX LYCEES LES INFRASTRUCTURES ET LES MATERIELS ADAPTES A UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE ET DE L'INFORMATION

La Région réalise des efforts d'équipement importants et appréciés tant en infrastructures qu'en matériels, qui favorisent l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) dans les lycées :

- Elle assure et poursuivra la mise à niveau du câblage des établissements, selon un référentiel VDI (Voix-Données-Images) performant, et en vertu d'une programmation intégrée au plan pluriannuel des investissements actualisé en 2008. Cela représente un investissement annuel de plus de 6 M€, incluant aussi les opérations de câblage réalisées dans le cadre de la maintenance et des ERD des bâtiments ;
- Elle poursuit, dans le cadre de sa politique SIDERHAL le plan de raccordement du territoire régional au réseau haut débit, qui est en cours de réalisation et prendra en compte prioritairement les besoins des établissements scolaires,
- Les lycées assuraient jusqu'à présent eux-mêmes leur raccordement au réseau régional haut débit, avec des débits et des qualités d'accès variables d'un territoire à l'autre. Or un usage confortable et un accès facile aux ressources éducatives et autres informations imposent un débit montant et descendant de 2Mb/s. Grâce à Amplivia 3, en reprenant la maîtrise d'ouvrage du lien d'accès à Internet de chaque lycée, la Région va renforcer en 2009, à budget constant (1 M€) sa capacité à assurer un développement équitable des territoires, tout en garantissant les conditions techniques de disponibilité et de débit pour un usage aisé des TICE ;
- La politique d'équipement informatique des lycées en micro-ordinateurs (8 000 postes achetés par la Région pour les lycées publics chaque année, soit un poste pour 5 lycéens), serveurs et matériels audiovisuel, représente 9 M€ par an. Le niveau d'équipement est considéré comme satisfaisant par les établissements. La Région équipera par ailleurs progressivement les lycées d'ordinateurs portables, afin de favoriser à terme l'utilisation plus souple et généralisée de l'informatique dans l'enseignement. La dotation d'équipements audiovisuels (lecteurs enregistreurs vidéo et DVD, appareils photos et caméscopes numériques) soutient également les usages pédagogiques des TICE, avec notamment le déploiement de plus de 4 000 vidéo projecteurs en 5 ans, dont près de 1 600 sont adaptés à l'usage de tableaux blancs interactifs (TBI).

2- DES DIFFICULTES DEMEURENT CEPENDANT, LIEES ESSENTIELLEMENT A LA FAIBLESSE DE LA MAINTENANCE

Nonobstant l'effort important conduit par la Région, la maintenance des matériels et surtout des réseaux est une préoccupation constante et forte dans les établissements, qui veulent pouvoir compter sur des réseaux et des applications en état de marche, au moment où l'on en a besoin.

Cette question de la maintenance est à la fois ancienne et complexe, pour plusieurs raisons :

- c'est d'abord un domaine technique et évolutif, les technologies évoluant très vite et requérant des compétences de plus en plus spécialisées
- c'est une préoccupation croissante, en raison de la banalisation de l'utilisation d'Internet, et de la diffusion importante de l'utilisation de l'informatique dans la plupart des champs disciplinaires, comme dans l'administration ou la vie scolaire. On est passé en 15 ans dans les lycées, de l'ère des pionniers, militants passionnés, à celle de la banalisation du recours au numérique,
- le parc applicatif et les infrastructures se sont fortement développés (plus de 40 000 micro-ordinateurs de moins de 5 ans dans les lycées publics), certains établissements disposant d'un parc comparable (plusieurs centaines de micro-ordinateurs, des dizaines de serveurs, etc) à celui de PME bien équipées ;
- c'est un domaine où le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales est peu lisible, ce qui a aussi favorisé un certain attentisme. L'absence de réponse institutionnelle à la hauteur des besoins a également conduit à une réelle confusion, tant en ce qui concerne les missions que les personnels sensés les prendre en charge. En réalité, la maintenance des équipements, des infrastructures, des réseaux, relève bien de la compétence de la Région, qui les finance et les installe. Mais l'assistance aux usages, à la prise en main et à la maintenance des applications pédagogiques ou administratives, relève de l'Etat et de ses personnels.

La Région garantit 5 ans les matériels qu'elle livre.

Les rectorats déchargent des enseignants, correspondants ou animateurs TICE, à hauteur de quelques heures par établissement, sur la base du volontariat. Ceux-ci (représentant environ une centaine d'équivalents temps plein) sont normalement chargés d'assister leurs collègues dans le domaine des TIC pour la pédagogie. En réalité, ils assurent faute de mieux toutes sortes de prestations ne relevant normalement ni de leurs compétences, ni de leurs missions. Les lycées agricoles bénéficient quant à eux de la présence de professeurs et techniciens dédiés à l'informatique. Certains lycées disposent par ailleurs, de façon tout à fait aléatoire, de personnels régionaux (5 techniciens issus de la décentralisation, et moins d'une vingtaine d'agents de catégorie C) ayant développé des compétences informatiques plus ou moins reconnues, dont ils font profiter l'établissement.

La situation est donc d'une grande disparité selon les établissements. Les moyens disponibles sont aléatoires, non pérennes, et sans lien clair avec les besoins identifiés.

Une diffusion généralisée des TICE pour tous les lycéens et la communauté éducative requiert une démarche globale et cohérente à l'échelle régionale.

C'est pourquoi il vous est proposé de délibérer à la fois sur le principe de création d'un ENT régional mutualisé, dont le déploiement sera progressif, et sur l'objectif d'une mise à niveau de la maintenance dans des délais raisonnables. La démarche devra associer l'Etat, sur la base d'un partage clarifié des

compétences. Il ne serait pas en effet acceptable qu'un effort de la Région favorise la réduction des moyens consacrés par l'Etat à l'assistance aux usages.

3- VERS UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE LYCEEN MUTUALISE POUR TOUS LES LYCEES DE RHONE-ALPES

L'expérimentation SIERRA (Service Internet pour les Elèves de la Région Rhône-Alpes) qui concernait les lycées agricoles rhônalpins (2003-2007), a permis de vérifier l'intérêt des ENT, en même temps que la nécessité d'une démarche cohérente construite pour tous les lycées à l'échelle de Rhône-Alpes.

Cette expérimentation, ainsi que les retours d'expérience des établissements déjà engagés dans des démarches d'ENT partiellement abouties, largement débattus à travers les consultations et groupes de travail organisés depuis deux ans sur ce sujet, ont montré les apports très riches et variés des ENT aussi bien dans le domaine pédagogique, pour l'accès aux savoirs et à la connaissance, pour les projets des élèves, leur autonomie, pour la vie scolaire, et plus largement, l'ouverture des établissements sur leur environnement économique, social, culturel et sportif.

Les ENT sont aussi un vecteur puissant d'amélioration de l'accès des familles aux établissements scolaires de leurs enfants. La création d'un portail régional pour tous les lycées facilitera par ailleurs les échanges et la communication entre les établissements et leurs institutions de rattachement, aussi bien que les échanges entre établissements

Il vous est proposé aujourd'hui de délibérer sur le principe du déploiement progressif d'un environnement numérique de travail (ENT) pour tous les lycées, à partir d'une plate-forme régionale mutualisée. Cette harmonisation est aussi une condition pour maîtriser la maintenance à terme du dispositif.

Ce projet a fait l'objet depuis deux ans d'une étude approfondie, en concertation avec les services académiques de Lyon, de Grenoble, de la DRAAF, ainsi que des établissements. Il a reçu le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a financé 50% de l'assistance maîtrise d'ouvrage souhaitée par la Région.

L'ENT de Rhône-Alpes tiendra compte des principales expériences menées en la matière par d'autres collectivités, en évitant de reproduire les erreurs d'ores et déjà identifiées, et en s'inspirant des réussites incontestables.

En particulier, il ne sera pas fait appel à une solution « clés en mains » proposée par un éditeur, mais il sera recherché une offre large et diversifiée, couvrant toutes les fonctionnalités attendues, et surtout laissant aux établissements la possibilité s'ils le souhaitent de conserver les applications dont ils sont déjà dotés.

Au-delà des fonctionnalités traditionnelles attendues ou déjà utilisées par la communauté éducative (gestion des notes, des absences, outils de communication de type intranet), la Région proposera également des services innovants, en réponse directe aux désirs et aux pratiques des élèves et des autres usagers. Leur seraient ainsi offerts :

- l'accès à des contenus numériques riches (encyclopédies, fonds documentés de grands établissements dans le domaine culturel et scientifique, méthode d'apprentissage des langues,

contenus disciplinaires) en lien avec les savoirs scolaires, mais aussi plus largement en lien avec la citoyenneté et la culture régionale ;

- des services spécifiques adaptés aux élèves en situation d'éloignement : élèves sportifs de haut niveau, élèves en bi qualification, enfants hospitalisés etc.

- des services en prise directe avec la vie pratique, pour une appropriation rapide des usagers : suivi des cartes M'ra !, inscription à la BEPJ, suivi des demandes d'aides régionales,

- des services favorisant l'ouverture sur la vie citoyenne, culturelle, sportive, en région.

En outre, parmi les différents outils permettant de constituer l'ENT, la Région privilégiera les technologies ouvertes (respect des normes et des standards, disponibilité des codes sources), ce qui conduira aussi à réduire le coût du dispositif.

Le développement des offres de contenus et des services proposés s'accompagnera d'une vigilance quant à la nature des sites susceptibles d'être visités par les élèves, en application des réglementations en vigueur.

Le projet s'appuiera sur la contribution d'une vingtaine d'établissements, volontaires pour expérimenter dès la rentrée 2009, avec l'aide de la Région, les contenus numériques qui pourraient être proposés par l'ENT, ainsi que les modes d'organisation interne permettant de piloter une montée en charge des usages.

Si votre assemblée délibère en faveur de ce projet, il sera possible de débiter une implantation de la plate-forme régionale dans le courant de l'année 2010.

4- UNE PREMIERE DEMARCHE DES 2009 POUR ABOUTIR A UNE MISE A NIVEAU DE LA MAINTENANCE INFORMATIQUE DANS LES LYCEES

Pour lever les freins que représente les questions de maintenance, il convient de bâtir une démarche régionale optimisée, concertée, qui tienne compte de la diversité des situations territoriales et des caractéristiques des établissements (effectifs, structure pédagogique, nombre de sites, bâtiments), mais aussi de l'urgence.

Il est proposé à votre Assemblée d'adopter le principe d'une démarche exploratoire, permettant d'agir dès 2009 sur une partie limitée mais représentative de Rhône-Alpes, afin de pouvoir décider en toute connaissance de cause, de la meilleure organisation qu'il conviendra de déployer à l'avenir.

En retenant un territoire fortement urbanisé ainsi qu'une zone plus rurale et montagnarde, cette première étape devrait permettre d'estimer au plus juste l'organisation et les ressources nécessaires pour un dispositif complet. Il est ainsi proposé d'initialiser la démarche dans le département du Rhône, ce qui permettra également d'offrir pour la première fois une réponse aux lycées professionnels, pour lesquels aucun type de réponse n'avait encore été organisée, et dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie, en retenant deux types d'organisation, reposant sur la création par la Région d'une équipe mobile de maintenance informatique, ainsi qu'à un recours à de l'infogérance.

La Région complètera cette démarche en recherchant des partenariats avec les collectivités départementales ou les structures intercommunales en charge de la maintenance dans les collèges,

afin de mutualiser autant que possible les réponses apportées sur les différents territoires. La situation des cités mixtes sera notamment étudiée dans cet esprit de partenariat, comme cela est en cours d'aboutissement avec le département du Rhône.

Ainsi, grâce à cette approche diversifiée, les modalités d'organisation proposées devront permettre d'optimiser l'utilisation des moyens consacrés à cette première étape, en tenant compte de la répartition et des caractéristiques des établissements sur les territoires d'intervention, en limitant notamment les temps de déplacement, afin d'assurer la meilleure efficacité possible du service proposé.

Cette première étape s'appuiera par ailleurs sur un pilotage renforcé qui mobilisera aussi les Espaces Rhône-Alpes, dans la logique de déconcentration poursuivie par la Région.

Elle s'accompagnera enfin d'une action de reconnaissance et de développement des compétences et qualifications des agents régionaux des lycées, qui pourront ainsi contribuer à la construction d'une politique régionale en faveur de la maintenance informatique dans leurs établissements.

5- UN CADRE D'ACTION CONCERTÉ AVEC L'ÉTAT

Le développement de l'usage des TIC suppose, outre les conditions techniques, une implication des tous les acteurs, à commencer par les enseignants, ainsi qu'une animation du déploiement.

A l'engagement de la Région doit correspondre un engagement de l'Etat dans son domaine de compétences.

Il vous sera prochainement proposé de vous prononcer sur une convention qui encadrera les obligations réciproques pour la mise en œuvre de cette politique. Compétence régionale pour la mise en place de la plate-forme ENT, les équipements et la maintenance, compétence d'Etat pour la fourniture des annuaires d'utilisateurs, l'accompagnement au développement des usages et la formation des équipes pédagogiques.

Les lycées devront aussi contribuer, par leur organisation interne, à l'efficacité des moyens déployés : identification d'un référent TIC par lycée, partiellement déchargé de service, inventaire des réseaux et matériels communiqué à la Région, émergence de schémas directeurs d'établissements. Ces objectifs sont partagés par les services académiques.

6- UNE POLITIQUE QUI CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Région veillera à ce que le développement des TIC soit un facteur de développement durable : réduction de la consommation de papier grâce à la dématérialisation des échanges région/lycées ou lycées/parents d'élèves, réduction des déplacements et transports, acquisition de postes de travail particulièrement économes en énergie électrique (jusqu'à 10 fois moins qu'un poste conventionnel).

Elle mettra en place un marché de recyclage des déchets électroniques des lycées garantissant un bon respect des filières de traitement et valorisation (volume estimé de 80 à 160 tonnes par an).

Offrir aux lycéens, à leurs parents, aux professeurs, aux équipes d'encadrement et aux agents des lycées, un accès sécurisé à un portail Web régional et à des contenus numériques adaptés à leurs attentes, c'est construire par la formation initiale les compétences indispensables pour l'avenir, et démultiplier les possibilités d'échanges et de communication entre les lycées, leur environnement et l'institution régionale. C'est aussi contribuer à réduire la fracture numérique en Rhône-Alpes et permettre aux jeunes Rhônalpins un accès plus aisé à différents aspects de la culture régionale, quel que soit leur lieu de vie.

La promotion des « lycées numériques » permettra aussi à Rhône-Alpes de développer de nouveaux partenariats au titre de la solidarité internationale.

Par le plan d'action qui vous est proposé, Rhône-Alpes conforte ses orientations pour le lycée du XXIème siècle : politique immobilière novatrice, incitation à un fonctionnement de type développement durable et éco-responsable, émergence des lycées numériques, au service d'une démocratisation du savoir et de la connaissance, favorable à l'ouverture sur le monde.

En conséquence, je vous propose :

1) d'adopter, dans la continuité de la délibération n° 05.06.921 du Conseil Régional en date des 15 et 16 décembre 2005 «Société de l'Information pour le Développement de Rhône-Alpes (SIDERHAL)», le « plan pour le développement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education dans les lycées de Rhône-Alpes »,

2) de valider les principes d'action suivants :

- valoriser les investissements réalisés par la Région dans ses établissements de formation, en poursuivant l'effort de mise en place des infrastructures (locaux adaptés et câblage VDI) ainsi que l'implantation et l'adaptation des équipements informatiques nécessaires,

- créer un environnement numérique de travail (ENT) appelé environnement numérique lycéen de Rhône – Alpes, mutualisé pour tous les lycées, qui sera déployé progressivement à partir de 2010, et offrira un accès personnel sécurisé à une plateforme régionale proposant des ressources numériques et des services en ligne,

- initialiser dès 2009 pour répondre aux difficultés rencontrées par les établissements, une politique régionale de maintenance informatique des lycées, dans le cadre de la mesure budgétaire inscrite au BP 2009, selon trois modalités :

- création d'une équipe mobile de maintenance de la Région pour les lycées de la Savoie et de la Haute-Savoie,**
- recours à une infogérance pour les lycées implantés dans le département du Rhône,**
- recherche de partenariats avec les structures ou collectivités en charge de la maintenance dans les collèges,**

Ces dispositions permettront de proposer rapidement sur une partie significative et représentative du territoire régional, une première réponse à un besoin crucial des établissements, mais aussi d'enclencher progressivement les conditions du succès pour le déploiement de l'ENT régional.

Elles permettront à la Région de construire en connaissance de cause, la meilleure réponse possible à mettre en œuvre à terme, pour traiter les difficultés rencontrées par les établissements, en tenant compte de la diversité des situations et des territoires, des évolutions technologiques dans le domaine des TICE, et en privilégiant des solutions internes.

3) de mettre en œuvre un plan de reconnaissance et de développement des compétences et qualifications des agents régionaux des lycées dans le domaine informatique,

4) d'approuver le principe de la mise en œuvre de cette politique en partenariat avec l'Etat par la voie d'une convention qui précisera les engagements et moyens mis en œuvre par chaque partenaire

5) d'inscrire cette politique dans le cadre des orientations régionales en matière de développement durable, notamment dans le domaine des déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE),

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Le Président du Conseil régional

Jean-Jack QUEYRANNE